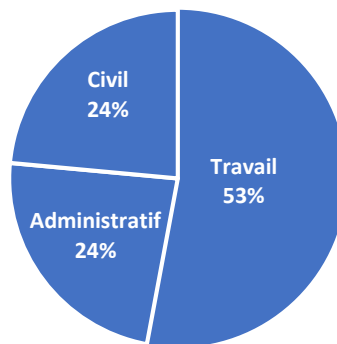


Rapport d'activité 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2017

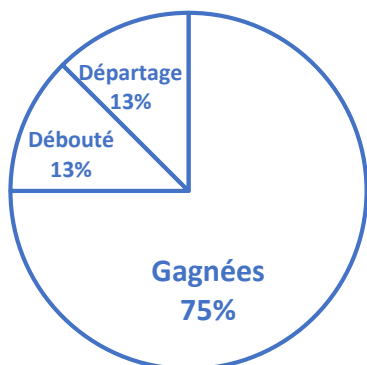
1. Une activité généraliste à dominante droit social

- Une activité généraliste et contentieuse majoritairement tournée vers le droit social :
 - 53 % des dossiers relevaient d'une juridiction en droit du travail ;
 - 24 % d'une autre juridiction civile (juge de l'exécution, juge aux affaires familiales) ;
 - 24% de la juridiction administrative (contentieux de la fonction publique, des contractuels de droit public, contentieux des prestations sociales).
- Une activité pénale dans le cadre de la défense pénale d'urgence du barreau de Paris.



2. Un taux de réussite élevé en droit du travail

AFFAIRES GAGNEES (DROIT DU TRAVAIL)



- Une activité exclusivement dédiée à la défense des salariés, majoritairement non-cadres.
- **75 % de procédures gagnées**, en totalité ou en partie.
- 13% de renvoi en audience de départage, les conseillers prud'hommes n'étant pas parvenus à trancher.
- 13 % de déboutés, uniquement devant le juge des référés.
- **Aucun débouté total au fond**, ni aucune condamnation à supporter les frais du procès.